

Paris, le 10 septembre 2018

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Objet : Dispositif TESE

Monsieur le Ministre,

Lors de notre entretien du 11 juin dernier, j'ai eu l'occasion de vous faire part de mes plus vives réserves quant à la promotion du dispositif TESE dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

J'avais alors compris de notre échange que la promotion du TESE se limiterait au périmètre des entreprises orphelines et de celles en création. Or nous avons pu constater que la communication actuellement réalisée par vous-même et par les différents services de l'État sur ce dispositif tend à présenter le TESE comme étant une solution pertinente pour toute entreprise.

Je me permets donc de vous réitérer les inquiétudes de notre profession à l'égard de ce dispositif générateur d'insécurité juridique tant pour le salarié que pour l'employeur.

A l'heure où l'Etat cherche, à juste titre, à maîtriser la dépense publique, il nous semble particulièrement surprenant de confier à un service public l'accomplissement d'une tâche jusqu'alors réalisée par des acteurs privés, sur un marché libre et concurrentiel.

Les experts-comptables ont fait d'importants efforts pour être prêts à accompagner au mieux leurs clients dans le cadre de l'ambitieux projet que vous portez. L'implication de la profession est d'ailleurs reconnue par vos services. Les conseils que les experts-comptables donnent à leurs clients et le suivi qu'ils assureront dans les prochains mois ne sauraient être remplacés par un outil de calcul incomplet, loin d'être gratuit pour la collectivité.

L'opération de communication lancée récemment par votre Ministère à destination des chefs d'entreprise pour promouvoir le TESE engendre des questionnements nombreux tant au sein de notre profession que chez nos clients.

.../...

Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables

Association Experts-comptables services

Siret 324 746 247 00075 - APE 9499Z - TVA FR 47 324 746 247

19 rue Cognacq-Jay 75341 Paris cedex 07

Tél. +33 (0)1 47 63 81 00 - Fax +33 (0)1 47 63 81 10

congres@cs.experts-comptables.org

www.experts-comptables.fr

A quelques mois de l'aboutissement de cet important projet pour lequel les experts-comptables se sont fortement mobilisés, ces questionnements sont dommageables.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir reconsidérer le dispositif TESE et la promotion qui en est faite.

Vous remerciant de votre bienveillante attention et de la suite que vous voudrez bien donner à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.



Charles-René TANDÉ
Président